1697
2 4° 1316 inv 1326



AU ROY.

Cette Requeste a été presentée au mois de Mars 1697. Et Sa Majesté a eu la bonté de rejetter les propositions qui avoient été faites au préjudice de la Librairie.

IRE,

LES LIBRAIRES ET IMPRIMEURS de Paris, avertis par la voix publique que des Gens d'affaires font des offres pour mettre en parti les Privileges qui s'obtiennent pour l'impreſſion des Livres, ſe jettent aux pieds de Vôtre Majeſté, pour inſtruire ſa Religion de pluſieurs faits particuliers, qui la convaincront que cette affaire ne peut rien produire de conſiderable. & qu'au contraire elle ne pourroit avoir lieu, qu'elle n'abîmât en tres-peu de temps, une infinité de familles; qu'elle ne diminuât conſiderablement les droits actuels de Vôtre Majeſté; qu'elle ne détruiſît les Sciences, & qu'Elle ne fiſt meſme prejudice à la Religion.

La premiere reflexion qu'il y ait à faire ſur ce ſujet; c'eſt qu'en l'état même où ſont les choſes, il y a une perte infinie à imprimer de grands Ouvrages, de quelque



nature qu'ils ſoient : Theologie, Juriſprudence, Medecine, Hiſtoire, ou belles Lettres. La nombreuſe & docte famille des Etienne, les Morel, les Nivelle, les Jolly, les Cramoiſy, & tous les autres plus fameux Imprimeurs & Libraires, ſe ſont acquis beaucoup de réputation, mais ont été réduits aux dernieres extrémitez, par l'impreſſion des plus belles Bibles, des Conciles, des ſaints Peres Grecs & Latins, des Theologiens du premier ordre; des Corps de Droit Canon & Civil, des Juriſconſultes de la plus grande réputation; des Hypocrate & des Galien; des Corps d'Hiſtoire les plus recherchez; des Ariſtote, des Plutarque, des Ciceron. Tous ces Livres gardent les Magazins depuis ſoixante, cinquante, trente & vingt années, ſans payer ſeulement leur place.

Les Impreſſions que Vôtre Majeſté a fait faire au Louvre, & qui luy ont coûté des ſommes immenſes, ont été adjugées à Cramoiſy pour ſoixante mille livres, ſa Veuve y a depuis perdu la moitié, ne les ayant pas revenduës trente mille livres; & ceux qui les ont acquis d'elle n'en retirent pas leurs loyers, depuis neuf ans qu'ils les ont achetées.

Tout l Ariſtote Grec & Latin, qui a quarante ans d'impreſſion, & dont chaque exemplaire, en quatre gros Volumes in folio, ſe vendoit quarante francs, vient d'être donné, à *quatre francs ſeulement* l'exemplaire, par Leonard.

Thierry vient de donner douze cens exemplaires du Corps de Droit Canon, avec les Notes de Meſſieurs Pithou, rendu Public par les ſoins d'un grand Miniſtre, & imprimé en 1687, ſur le pied de huit francs l'exemplaire, qui luy revient à plus de ſeize francs.

On peut donner preſque autant d'exemples de ces

pertes, qu'il y a de Livres in folio. Aussi ne s'obtient-il pas deux Privileges chaque année pour de grands Ouvrages.

C'est donc un premier principe à poser, que les Libraires ne subsistent que par les petits Livres courans.

Mais de cinquante de ces petits Livres courans, il n'y en a pas deux qui réussissent, quelques mesures que l'on puisse prendre; parce que cela dépend du goût du Public, qui est toûjours tres-incertain, & qui fait souvent échoüer les meilleurs Livres, & réussir les mauvais; & ceux-mêmes qui réussissent ne se soûtiennent que pendant tres-peu de temps. Neanmoins les Livres qui n'ont point de cours, dont on ne retire pas la vingtiéme partie de ce qu'on a déboursé, coûtent autant que les autres, pour le papier, l'impression, ce qu'on donne à l'Auteur, & les frais du Privilege.

Cela fait que les Libraires ne peuvent déja plus fournir aux grands frais *par où il faut qu'ils commencent à chaque Livre*, & il leur seroit dés à present impossible de supporter les dépenses de chaque impression, *sans les credits de cinq & six années que les Papetiers leur font*, aussi bien que les Libraires qui vendent leurs fonds, qui sont obligez de leur en faire encore de bien plus longs.

Ainsi, dés qu'il faudra commencer par financer pour un Privilege, qui est souvent à charge au Libraire (bien loin d'être toûjours une grace profitable) & qui n'a point d'autre suite certaine que les grandes dépenses du papier & de l'impression; cela déconcertera Auteurs, Papetiers, Imprimeurs; cela ruinera le credit des Libraires, & les mettra dans l'impossibilité de faire imprimer aucun Livre; cela abîmera en même temps l'Imprime-

rie, la Librairie, les Auteurs, les Lettres, & tout ce qui a rapport aux Livres.

On fera connoître dans la ſuite, que cette impoſition ne pourroit rien produire : Il faut faire voir preſentement ce que Vôtre Majeſté y perdroit de réel & d'effectif.

Les Livres ſont compoſez de *Papier*, d'*Impreſſion*, & de *Reliûre*.

LE PAPIER.

L'Impreſſion conſume plus de la moitié du papier qui ſe fabrique en France.

Or le commerce du papier eſt un des principaux du Royaume, tant à cauſe des ſommes conſiderables qu'il produit à Vôtre Majeſté, que par rapport à la grande quantité d'Ouvriers qu'il fait ſubſiſter, qui payent une bonne partie des Tailles & autres Impoſitions, dans tous les lieux où les Fabriques ſont ſituées.

Pour concevoir la quantité infinie de Sujets qui ont rapport à ce commerce, il faut non ſeulement faire reflexion ſur le grand nombre d'Ouvriers que l'on occupe journellement dans les Moulins à papier, qui eſt tel, qu'un ſeul Fabriquant en a eu juſques à quatre & cinq cens; mais encore ſur les amas & les achats qui ſe font par toute la France des vieux linges qui ſervent de premiere matiere à cette fabrique, & ſur les voitures qui s'en font par tout le Royaume, & ſe repreſenter combien il y a de gens qui debitent les papiers, tant en gros qu'en détail.

Si l'on met la moindre impoſition ſur les Livres, qui produiſent déja à peine dequoy vivre aux Libraires, il leur ſera impoſſible de ſoûtenir leur profeſſion : Ainſi l'on fera perdre à Vôtre Majeſté & plus de la moitié des

Droits qui ſe levent ſur le papier, & un nombre infini de Fabriquans, d'Ouvriers & de Sujets qui ont rapport à la fabrique & au commerce du papier, leſquels periront avec leurs familles, ou paſſeront chez les Etrangers, qui en s'attirant toute l'Impreſſion, s'attireront auſſi le commerce du papier. Ce qui eſt d'autant plus à craindre, que depuis la Guerre, les Holandois, les Flamans & les Anglois n'ont que trop bien réuſſi dans les établiſſemens qu'ils ont fait de Moulins à papiers (au lieu qu'auparavant ils en tiroient la plus grande partie de France) ce qui a déja diminué de beaucoup la fabrique du papier dans le Royaume.

L'IMPRESSION.

L'Imprimerie eſt la plus pauvre Profeſſion qu'il y ait au monde, & comme ſi elle devoit mépriſer les richeſſes, elle qui ſoûtient la Religion, qui nourrit l'eſprit, qui diſtribuë l'immortalité, & qui produit les Livres, ces Maîtres univerſels du Genre humain; elle eſt & a toûjours été reduite à une tres-laborieuſe miſere; enſorte qu'il n'y a pas à Paris deux Imprimeurs qui ne ſoient qu'Imprimeurs, & qui ayent dix mille livres de bien.

Mais dans ce dénûment, elle ne laiſſe pas d'être extremement importante à l'Etat par les ſervices ineſtimables qu'elle luy rend, & par rapport au grand nombre de Sujets qu'elle occupe; car moins elle donne d'alimens à chacun de ceux qui la ſuivent, & plus elle en nourrit.

Pour imprimer il faut avoir des Caracteres: Ces Caracteres ſe font de plomb, d'étain & de cuivre. Il y en a d'une infinité de ſortes, auſſi bien que des vignettes & d'autres ornemens. Il faut fondre ces Caracteres, les fra-

per & les distribuer ; il faut graver les Vignettes, & une infinité de Planches & de Tailles-douces.

Il faut des Presses, & de l'ancre d'Imprimerie ; celle-ci est composée de plusieurs ingrediens d'épicerie, celle-là d'une infinité d'instrumens, sans parler de tous les autres utenciles d'Imprimerie. Tout cela entretient un monde d'Ouvriers.

Il y a grand nombre d'Imprimeurs ; chaque Imprimeur occupe grand nombre de Compagnons ; les uns & les autres ont leurs familles : Cela fait un peuple entier d'Ouvriers & de Compagnons, qu'il faut d'autant plus ménager, qu'ils ne peuvent étre apauvris, & qu'ils cesseront d'avoir du pain, aussi-tôt que les Libraires feront cesser de travailler ; Et il est impossible qu'ils ne fassent cesser, aussi-tôt qu'on imposera la moindre charge sur les Privileges, car ils ne peuvent déja plus se soûtenir. Il n'y en a aucun qui ne mange son bien, la plus grande partie mange celuy des autres, & tous ensemble ne se maintiennent que par les credits de plusieurs années, que les Papetiers sont obligez de leur faire, aussi bien que les Libraires qui vendent leurs fonds. Et les Libraires de Paris soûtiennent ceux de toutes les Provinces, par le credit qu'ils leur font sans aucun billet ny assurance. Ainsi la seule crainte des moindres Droits est capable d'abîmer l'Imprimerie & la Librairie, en faisant cesser cette circulation de credit & de confiance, sans laquelle la Librairie ne peut absolument subsister.

Voilà encore un nombre infiny de familles de Fondeurs, de Graveurs, d'Imprimeurs, de Compagnons, & d'autres Ouvriers qui ont rapport à l'Imprimerie, qui periront, ou qui passeront chez les Etrangers ; où toute l'Impression ne manquera pas de se retirer à la premiere

execution de l'affaire qu'on propoſe. On en a un bel exemple par ce qui eſt arrivé en Eſpagne.

LA RELIVRE.

La Reliûre conſume encore une infinité de Marchandiſes qui payent de gros Droits, & occupe auſſi un nombre infiny de Sujets.

On y employe beaucoup de peaux de veaux d'alun, & de toutes les autres ſortes; des Maroquins de Levant, & de la nouvelle Manufacture de Paris, des peaux de mouton, de parchemin, & autres qui payent des Droits conſiderables. On y employe de l'or batu, du chagrin, de la ſoye, du fil & du carton.

Cela occupe un peuple de pauvres gens, même de femmes & d'enfans, dont on ne peut ſeulement interrompre le travail, ſans leur ôter la vie; Relieurs, Bateurs, Doreurs, Faiſeurs de papier marbré, Plieuſes, Regleuſes, &c.

Les Libraires font encore ſubſiſter un grand nombre d'Auteurs & de Gens de Lettres, qui leur vendent bien cher leurs Ouvrages, mais qui ne ſont gueres riches pour cela, parce qu'en ce genre-là, il eſt difficile de produire beaucoup, & de bonnes choſes. Ils entretiennent auſſi & font travailler beaucoup de Studieux : gens qui n'ont rien de ſuperflu, & à qui l'on ne peut rien ôter, qu'on ne les reduiſe à une mendicité ouverte. Les Auteurs qui ont quelque nom feront paſſer leurs Copies à Liege, à Geneve, à Avignon, en Holande & en Flandres, d'où l'on tirera tous les Livres, quand la correſpondance ſera rétablie avec les Etrangers: Ce qui fera ſortir l'argent de France, au lieu que juſques à preſent

l'on avoit attiré le leur, parce que l'on avoit plus de fortes qu'eux.

Tous les Prédeceſſeurs de Vôtre Majeſté, SIRE, & Vôtre Majeſté même a été ſi convaincuë de ces inconveniens, que par une infinité d'Edits, de Declarations & d'Arreſts rendus dans tous les temps, & encore par l'Edit de 1686. la Librairie & ſes Marchandiſes ont été declarées exemptes de tous Droits, Entrées, Impoſitions, Péages & autres Subſides mis ſur toutes autres ſortes de Marchandiſes; & que par Arreſts du Conſeil d'Etat des 28e. *d'Avril & 2e. de Juin* 1674. rendus ſous le Miniſtere & au rapport de Monſieur Colbert, *le papier & le parchemin ſervant à imprimer ont été declarez exempts du droit de marque.*

D'ailleurs cette Impoſition ne produiroit jamais rien.

Car premierement il n'y a pas quarante Libraires à Paris qui faſſent imprimer. De ces 40. il n'y en a pas ſix qui ayent d'autre bien que beaucoup de Livres en blanc & reliez, dans leurs mains, & en celles des autres. Cependant il y a plus de Libraires à Paris que dans tout le reſte du Royaume.

En ſecond lieu (ce qui tranche toute difficulté) *l'on verifiera, & Monſieur le Chancelier en rendra témoignage, qu'il ne s'obtient pas cent trente Privileges chaque année, l'une portant l'autre, pour tout le Royaume.* On voit tous les jours afficher une grande quantité de Livres, mais ce ſont preſque toûjours des Livres imprimez il y a dix, quinze & vingt années, que les Libraires ſont obligez de faire afficher tous les trois mois. Il n'y a rien de nouveau que les frais de l'affiche.

En troiſiéme lieu, l'on prouvera encore *que depuis trois ans il n'a pas été obtenu ſix Privileges pour des Livres in folio*

Tout le reſte ne ſont que de petits Livres de nulle valeur, & qui ne ſe ſoûtiennent que pendant tres-peu de tems.

En quatriéme lieu, *de tous les Livres qui s'impriment il n'y en a pas la cinquantiéme partie qui réüſſiſſe. Chaque Libraire eſt bien-heureux, quand d'un tres-grand nombre de Livres qu'il fait imprimer pendant l'eſpace de 30 & 40. années, il s'en trouve cinq ou ſix qui ſont recherchez.* Tous les autres ſont à ſa perte, cependant ils ne luy coûtent pas moins que ceux qui ont cours. Pourroit-il reſter un Libraire en France, ſi outre les frais du prix de l'Ouvrage, du papier & de l'impreſſion, qui ſont tres-grands *& indiſpenſables*, il falloit encore que chacun finançât pour 40. & 50. Privileges, avant que d'avoir trois ou quatre bons Livres.

Cela eſt ſi peu pratiquable, & tout ce qui vient d'être dit eſt ſi exactement vray, *que les Libraires & Imprimeurs de Paris offrent de remettre tous leurs Livres generalement au prix de papier & façon, c'eſt-à-dire, en leur rendant ſeulement ce qu'ils ont déboursé de net.* Et comme ils n'ont fait les dépenſes de tous les Livres dont ils ſont chargez, que ſur la foy de leurs Privileges, & dans la confiance d'obtenir des continuations du peu de bons qu'il peut y en avoir (pour ſe dédommager des autres) ce ſeroit intervertir la foy publique à leur ruïne, contre les intentions de Vôtre Majeſté, qui ſont toûjours pleines de juſtice, que de ne les pas laiſſer joüir de leurs Privileges en entier, ou même de ne leur pas accorder des continuations.

En cinquiéme lieu, les Livres in-folio ſont toûjours ruïneux: il n'y a pas quatre Libraires à Paris qui en puiſſent faire imprimer, parce que quelque excellens qu'ils puiſſent être, il faut toûjours 20. 30. & 40. années pour

le débit. C'eſt par là qu'on peri tous ces Artiſans de ſa belle gloire, ces illuſtres Libraires & Imprimeurs, qui ont eu le courage d'imprimer dans les temps paſſez les grands Ouvrages que tout le monde admire. De trente d'entr'eux, il n'y en a pas deux dont les familles n'ayent été reduites à la derniere pauvreté.

Il ſeroit donc impoſſible, ſi l'on impoſoit aucun droit ſur les Privileges que l'on imprimât jamais aucun de ces grands Livres, qui ſont les colomnes des Bibliotheques & les fondemens des belles connoiſſances. Cependant il ne ſe peut élever ny Paſteurs ny Docteurs, ny Prédicateurs, on ne peut eſperer ny Magiſtrats ny Orateurs; Il ne ſe peut former ny Sçavans ny Grands Hommes; on ne peut maintenir ny la Religion ny le Cercle des Sciences, ſi l'on ne laiſſe au peu de Libraires qui ont vieilly heureuſement & que la fortune a regardez de bon œil, les moyens de renouveller, au moins de generation en generation les grands Ouvrages: ces riches ſources où les belles ames s'abreuvent des eaux de la ſageſſe.

Enfin il n'y a point de Commerce qui ait tant ſouffert, pendant la Guerre, que la Librairie & l'Imprimerie. Il paroîtra par le Rôle de la Capitation, qu'une bonne partie des Libraires & Imprimeurs ont été conſiderez comme pauvres, & n'ont payé que 20. ſols; & Vôtre Majeſté a été ſi touchée de l'état pitoyable où ſont les Supplians, qu'Elle a eu la bonté, depuis un an, de moderer à la moitié, les 66000 livres à quoy ils avoient été taxez pour les derniers offices; & quoyqu'il y ait plus de Libraires à Paris que dans tout le reſte du Royaume, la Communauté a été obligée d'emprunter le tiers qu'elle a ſeulement payé de ces 33000. livres, & cherche actuellement à emprunter les deux autres tiers qui reſtent à payer.

La Librairie ne pourroit donc être chargée d'aucune Impoſition, SIRE, ſans que cela fiſt perir un nombre infiny de familles; ſans que les Droits de Vôtre Majeſté en ſouffriſſent une diminution inconcevable, & ſans que la Religion même en reſſentît de dangereuſes atteintes. Ce ſeroit introduire la barbarie, & exiler les Lettres & la vertu même.

Mais les Supplians ſe raſſurent ſous cette protection toute Royale, dont il a plû à Vôtre Majeſté d'honorer, avec tant de magnificence, les Sciences, les Arts & les Sçavans. Le ſeul nom de LOUIS LE GRAND les fait revenir de toutes leurs apprehenſions. La Religion ny les Lettres ne doivent rien craindre ſous un Regne ſi juſte, ſi religieux, ſi poli.

Le tonnerre ne gronde déja plus ſur nos têtes, tous les vains efforts de nos ennemis vont être diſſipez. C'eſt à ce coup qu'il faut que les Muſes Françoiſes ſe raniment, qu'elles portent dans tout l'Univers *la gloire du Protecteur des autres Rois*, & qu'elles travaillent plus que jamais à l'exaltation de la France.



Me. AUBRY Avocat.